

Initiales du Président
01294
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT, tenue le mercredi
12 août 2020 au 541 avenue du Parc à Valcourt :**

LA SÉANCE ORDINAIRE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
PATRICE DESMARAIS, DÉLÉGUÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE
VALCOURT.

SONT PRÉSENTS :

<u>MUNICIPALITÉ</u>	<u>DÉLÉGUÉ</u>	<u>SUBSTITUT</u>
Bonsecours	Jacques David	André Leduc
Maricourt	Robert Ledoux	Serge Turcotte
Racine	Christian Massé	André Courtemanche
Canton de Valcourt	Patrice Desmarais	
Ville de Valcourt		Renald Chênevert
Lawrenceville	Derek Grilli	Claude Jeanson

Madame Célyne Cloutier agit en tant que secrétaire.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur du service de sécurité incendie, participe à la réunion.

Personne présente dans l'assistance : Éric Arsenault, chef aux opérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET PRÉSENCE

La régularité de la convocation et le quorum ont été constatés.

Monsieur le président Patrice Desmarais ouvre la séance ordinaire à 19h05.

070-20-08-12 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire, lequel a été lu à haute voix par madame la secrétaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBERT LEDOUX APPUYÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE l'ordre du jour proposé soit accepté tel que lu, présenté ou modifié selon le libellé suivant :

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

- Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - Séance ordinaire tenue en public
 - Rapport sur les mesures d'assouplissement mises en place relativement à la pandémie
- Adoption du procès-verbal du 08 juillet 2020
- Correspondance

Initiales du Président
01295
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

4. Administration
 - 4.1 Comptes à payer, ratification comptes et salaires payés durant le mois
 - 4.2 Entente prévoyant le maintien et la modification de l'entente initiale constituant la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt
5. Incendie
 - 5.1 Interventions juillet 2020
 - 5.2 Informations essentielles pour les services d'urgence lors de travaux routiers
6. Période de questions
7. Levée de la séance

ADOPTÉE

071-20-08-12 **SÉANCE ORDINAIRE TENUE EN PUBLIC**

- ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;
- ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 12 août 2020 ;
- ATTENDU le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020 qui a déclaré que le nombre maximal de personnes possibles dans la salle lors des séances publiques dépend de la capacité physique de la salle à respecter les consignes sanitaires, soit une distance de deux mètres entre les personnes présentes ;
- ATTENDU que la tenue des séances publiques a été modifiée par l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020, autorisant le retour des séances devant public dans les respects des consignes sanitaires imposées par les autorités ;
- ATTENDU le décret numéro 810-2020 du 15 juillet 2020 qui a déclaré l'obligation du port d'un couvre-visage dans les lieux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES PRÉSENTS :**

QUE la présente séance du conseil soit publique et que les toutes les consignes sanitaires imposées par les autorités soient respectées.

ADOPTÉE

**RAPPORT SUR LES MESURES D'ASSOUPPLISSEMENT MISES EN
PLACE RELATIVEMENT À LA PANDÉMIE**

La secrétaire dépose un rapport sur les mesures d'assouplissement mises en place relativement à la pandémie. Les mesures d'assouplissement qui ont été prises actuellement sont :

- Maintenir tous les services d'urgence à la population ;
- Reprise des séances publiques du conseil ;
- Permettre l'accès au bureau administratif de la Régie ;
- Port du couvre-visage obligatoire ;
- Respect des mesures de distanciation du 2 mètres ;

Initiales du Président
01296
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

- Prioriser quand même les services administratifs par téléphone ou par courriel ;
- Suspendre les services pour l'entretien des extincteurs ;
- Reprendre progressivement les services d'inspections et les visites préventives à domicile dans le respect des mesures sanitaires prescrites par les autorités publiques.

072-20-08-12 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 08 JUILLET 2020**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juillet 2020, au moins deux (2) jours avant la tenue des présentes, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN MASSÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le procès-verbal du 08 juillet 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

073-20-08-12 **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

ADMINISTRATION

074-20-08-12 **COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES COMPTES ET SALAIRES PAYÉS DURANT LE MOIS**

ATTENDU QU' une liste des comptes payés durant les mois de juin et juillet 2020, totalisant une dépense de 27 674 .86 \$ a été remise aux membres du conseil;

ATTENDU QU' une liste des comptes à payer au 12 août 2020, totalisant une dépense de 19 095.41 \$, a été remise aux membres du conseil;

ATTENDU QUE la Régie a versé en salaire net durant le mois de juin 2020 une dépense qui totalise 21 383.80 \$ et durant le mois juillet une dépense qui totalise 21 904.55 \$;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBERT LEDOUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE les chèques #L2000043 à L2000058 émis pour les comptes payés durant les mois de juin et juillet 2020, totalisant une dépense de 27 674.86 \$, soient ratifiés;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #C2000167 à #C2000188, pour les comptes à payer au 12 août 2020, pour une dépense qui totalise 19 095.41 \$;

Initiales du Président
01297
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

QUE les chèques #D2000163 à #D2000201 émis pour les salaires nets payés durant le mois de juin 2020, totalisant une dépense de 21 383.80 \$ soient ratifiés et que les chèques #D2000202 à #D2000244 émis pour les salaires nets payés durant le mois de juillet 2020, totalisant une dépense de 21 904.55 \$ soient ratifiés.

ADOPTÉE

075-20-08-12 **ENTENTE PRÉVOYANT LE MAINTIEN ET LA MODIFICATION DE
L'ENTENTE INITIALE CONSTITUANT LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT**

ATTENDU QU' en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes*, les municipalités et ville de Valcourt, Canton de Valcourt, Bonsecours, Racine, Lawrenceville et Maricourt ont signé le 16 juin 2005 un Protocole d'entente relative à la protection contre l'incendie prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale (ci-après : entente initiale);

ATTENDU QUE l'entente initiale avait une durée de quinze (15) ans qui vient à échéance en 2020 ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie croit qu'il est dans l'intérêt des contribuables de maintenir l'entente constituant la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt ;

ATTENDU QUE des modifications à l'entente initiale ont été proposées et approuvées par les municipalités membres de la Régie en mai et juin 2020 ;

ATTENDU QUE l'entente modifiée et adoptée a été soumise au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et que ses représentants ont émis des commentaires et recommandations à l'égard des modifications adoptées;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie convient de suivre les recommandations du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et d'apporter les modifications recommandées aux clauses et conditions préalablement approuvées par la résolution numéro 036-20-04-08 adoptée le 08 avril 2020 pour approuver l'entente et nommer les signataires ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENALD CHÊNEVERT, APPUYÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de la Régie approuve l'entente modifiant l'entente initiale constituant la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt et ses annexes, incluant les modifications recommandées par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, jointes à la présente résolution comme pour en faire partie intégrante ;

Initiales du Président
01298
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

DE transmettre aux municipalités membres ladite entente et ses annexes, incluant les modifications recommandées par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, accompagnée d'un projet de résolution pour adoption à la séance du conseil municipal du mois d'août 2020.

ADOPTÉE

INCENDIE

INTERVENTIONS JUILLET 2020

Le conseil de la Régie prend connaissance du rapport d'intervention du mois de juillet 2020.

**INFORMATIONS ESSENTIELLES POUR LES SERVICES D'URGENCE
LORS DE TRAVAUX ROUTIERS**

Le directeur du service de sécurité incendie sensibilise les membres du conseil sur les informations essentielles dont les services d'urgence ont besoin lors d'intervention dans les secteurs où il y a des travaux routiers.

Un formulaire à compléter par les municipalités lors de travaux routier sera transmis aux municipalités.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

076-20-08-12 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉOLUTIONS, LE CAS ÉCHÉANT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI :

QUE l'assemblée soit levée à 19h45.

ADOPTÉE

Célyne Cloutier, secrétaire

Patrice Desmarais, président

JE, CÉLYNE CLOUTIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, CERTIFIE QU'IL Y A LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONCERNÉES DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

JE, PATRICE DESMARAIS, PRÉSIDENT, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.